

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification n°2

RIQUEWIHR



3.a. PLAN DE ZONAGE Echelle 1/2000

Historique des procédures :

- PLU approuvé le 02/04/2019
- Modification n°1 approuvée le 24/01/2023
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 24/01/2023

Modification n°2

Document de travail

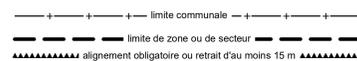


Juin 2024

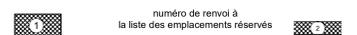


N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Réserve de terrain pour aire de stationnement public à proximité des remparts	Commune
2	Réserve de terrain pour aménagement de carrefour et création d'une voie de circulation comprenant du stationnement public (plusieurs sites)	Commune
3	Élargissement de sécurité à l'intersection des voies (2 sites rue Mandié)	Commune
4	Passage pour conduite de réseau public d'assainissement et de désenclavement de la zone 2-AU	Commune
5	Réserve de terrain pour aire de stationnement public	Syndicat intercommunal du parc des sports de Mittenwihr et environs
7	Renforcement et aménagement des berges du Serrbach, avec plantations	Commune
8	Aménagement d'un équipement public	Commune
9	Aménagement d'une aire de stationnement publique	Commune

LIMITES



EMPLACEMENTS RESERVES



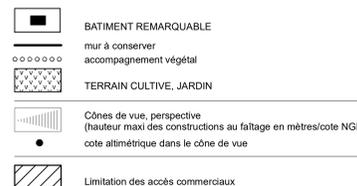
ESPACES BOISES CLASSES

L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme



ELEMENTS CLASSES

au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

